

Des renseignements sur les tarifs de la CE sont maintenant disponibles pour ordinateurs

Grâce à un nouveau progiciel, les exportateurs ont désormais accès à une méthode rapide et facile pour trouver le taux tarifaire qui s'applique à n'importe quel produit exporté à la Communauté européenne (CE).

Le progiciel de base de données sur les tarifs de la Communauté européenne est essentiellement le livre tarifaire (TARIC) (les trois volumes) condensé en un seul programme de recherche auquel on peut accéder en introduisant le code des produits du Système harmonisé (SH) ou tout simplement un mot descriptif.

L'Europe de 1992 est un produit de l'interdépendance croissante des économies nationales, et cette évolution a créé le besoin d'information sur l'accès au marché. Pour de nombreuses entreprises désirant exporter leurs produits, la question la plus courante qu'elles demandent en premier, c'est la suivante : quel tarif sera appliqué à mes produits ?

Grâce au progiciel — mis au point par la Division de la diffusion informatique des données, de Statistique Canada, à l'intention de la Direction de la politique commerciale avec la Communauté européenne (REM) à Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC) — les exportateurs ont actuellement les taux tarifaires de la CE à la portée de leurs doigts.

Caractéristiques du programme

- rapide;
- remplace plus de quatre mètres cubes de documents de référence sur papier coûteux;
- met l'accent sur les renseignements sur le Canada;
- fournit des informations sous une forme utile à des fins de référence ou d'incorporation dans des documents;
- immédiatement disponible (pas de liaison en direct nécessaire);
- portatif : l'ensemble de la base de données peut être comprimé sur une disquette de 1,2 Mb (les versions anglaise et française ensemble n'occu-

pent que 6,4 Mb de la capacité du disque).

L'un des éléments principaux de la stratégie de promotion commerciale "Horizon le monde" du gouvernement fédéral, c'est l'initiative l'Europe de 1992 qui vise à créer, d'ici le 31 décembre 1992, un marché européen unique sans barrières commerciales internes entre les 12 États membres de la CE.

Le nouveau progiciel relatif aux taux tarifaires fait partie de la campagne de REM entreprise dans le but d'informer les entreprises canadiennes des conséquences de ces nouveaux faits historiques.

Les informations dans la base de données ont été obtenues par AECEC directement auprès de la Commission des Communautés européennes. Le logiciel de recherche est protégé par des droits d'auteur.

Le progiciel est un produit d'information expérimental visant à aider les entreprises canadiennes à prendre des décisions stratégiques en ce qui concerne la pénétration du marché de la CE. Il ne devrait pas être considéré comme une méthode autorisée pour classifier les produits aux fins de douanes.

Les entreprises canadiennes peuvent se procurer, gratuitement, le progiciel sur les taux tarifaires. Communiquer avec Info Export à AECEC. Télécopieur : (613) 996-9709. Pour les entreprises qui ne disposent pas d'installations informatiques, communiquer avec le Centre du commerce international (CCI) le plus proche.

Pour faire des commentaires ou poser des questions sur le logiciel, communiquer avec J.G. Stinson, Statistique Canada. Tél. : (613) 951-8211. Pour obtenir des renseignements sur les tarifs de la CE, communiquer avec M. Brent McGregor, Direction de la politique commerciale avec la Communauté européenne (REM) d'AECEC. Tél. : (613) 995-8783. Télécopieur : (613) 995-1277.

Brésil : réductions des droits à l'importation

Le Brésil pourrait offrir des débouchés, d'autant plus que le pays a annoncé de nouvelles réductions de ses droits à l'importation dans le cadre de son engagement à établir une économie plus efficace et concurrentielle.

Et, bien que le Brésil passe actuellement par une récession, les possibilités d'exportation vers le Brésil ne manquent pas. Ce pays a en effet importé, en 1990, des produits d'une valeur d'environ 20 milliards de dollars US, y compris des produits d'une valeur de près de 500 millions de dollars du Canada.

Les mesures de libéralisation comprennent l'ouverture du Brésil à la concurrence étrangère — en mars 1990, la plupart des barrières non tarifaires établies il y a des dizaines d'années ont été éliminées et les conditions de base pour un programme de libéralisation des importations ont été établies.

La réduction progressive des droits à l'importation (le plan consiste à réduire le taux moyen actuel de 32,2 %, l'un des plus élevés du monde, à 14,2 % en 1994) fait partie du « programme de compétitivité industrielle » du Brésil.

Cela accordera aussi au secteur industriel brésilien du temps pour qu'il s'adapte à la nouvelle réalité.

Pendant la période de transition, une certaine protection sera accordée à l'industrie locale. Par exemple, le droit à l'importation des machines et du matériel sera plus élevé que celui des pièces de rechange et des composantes, ce qui permettra de protéger la fabrication locale de ces produits tout en permettant à l'industrie locale d'acquérir la technologie de pointe. Cela pourrait également permettre aux entreprises canadiennes de conclure des accords d'entreprise conjointe.

Voici des exemples de réductions progressives des droits à l'importation (en pourcentage) entre 1991 et 1994, d'intérêt aux exportateurs canadiens :

Biens de production : les machines et le matériel, de 30 à 20; le matériel à commande numérique, de 50 à 25; le matériel agricole, de 25 à 20; les tracteurs sur pneus, de 40 à 20; les tracteurs agricoles, de 40 à 20; le matériel informatique, de 50 à 40; les locomotives et les wagons, de 40 à 20.

Produits de consommation : les voitures, camions et motocyclettes, de 60 à

(Voir page 13: Le Brésil.)